

Guide de reconnaissance des engins et filets de pêche artisanale utilisés dans les Aires Marines Protégées d'Afrique de l'ouest

Louis le Douquet



Ce guide à été réalisé par Louis le Douguet,
conseiller Pêche pour la FIBA, détaché auprès du
Parc National du Banc D'Arguin en Mauritanie
dans le cadre de la mise en œuvre du projet RARES
(Régulation de l'Accès à la Ressource et Surveillance dans le PNBA)

Une initiative conjointe de

**Programme Régional de Conservation des zones cotières
et Marines en Afrique de l'ouest (PRCM)**

www.prcmarine.org

Parc National du Banc d'Arguin

www.pnba.mr

Réseau des Aires Marines Protégées d'Afrique de l'Ouest

www.rampao.org

Fondation International du Banc d'Arguin

www.lafiba.org

Guide de reconnaissance des engins et filets de pêche artisanale utilisés dans les Aires Marines Protégées d'Afrique de l'ouest

Ce guide des définitions techniques des engins de pêche artisanale est complémentaire aux catalogues et descriptifs sur ce thème disponibles dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Il est destiné à améliorer et renforcer les capacités des responsables et personnels affectés à la reconnaissance et l'identification des principaux engins de pêche dans les Aires Marine Protégées, en vue de promouvoir les techniques de pêche responsable et la gestion durable des ressources marines dans la sous-région.



FIBA

Sommaire

Sommaire.....4

Carte des Aires Marines Protégées en Afrique de l'ouest.....6

Préambule.....7

I. Les engins de pêche artisanale et leurs effets.....8

1. Palangres, palangrottes et turlottes.....8

2. Nasses, casiers et pots à poulpes10

3. Les filets & sennes.....12

3.1. Le principe des filets maillants.....13

3.2. Eléments constituant les filets et les sennes.....14

3.3. Principales méthodes d'armement des filets
maillants et des sennes.....15

3.4. Les filets «maillants dormants» droits
et trémails.....16

3.5. Les filets de fond « maillants et dormants »17

3.6. Les filets maillants, dormants et dérivants.....18

3.7. Les sennes ou filets encerclants.....19

3.8. Les sennes de plage.....19

3.9. Les sennes tournantes.....20

4. Engins utilisés pour la pêche crevette	
dans la sous-région.....	21
4.1. Deux engins traditionnels de pêche responsable.....	22

II. Définition des points de mesures pour le contrôle des filets et sennes.....23

5.1. Lecture d'un plan (Iso) de filet ou sennes droites.....	24
5.2. Lecture d'un plan iso d'une senne avec réductions.....	25
5.3. La maille d'un filet est constitué de quatre côtés délimités par quatre nœuds.....	26
5.4. Normes (Iso) de mesure des maillages.....	27
5.5. Relevés nécessaires pour l'établissement du plan aux normes (Iso).....	28
5.6. Le rapport d'armement des filets et sennes.....	28
5.7. Astuces pour mesurer les longueurs des filets.....	29

III. Fiche de relevé.....30

Définition de la pêche responsable.....	31
---	----

IV. Lexique.....32

6. Contacts utiles.....	34
-------------------------	----

Réseau des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest



Préambule

Les populations de pêcheurs artisanaux sont souvent soumises à une vie rude. Leur qualité de vie dépend souvent des aléas climatiques et de politiques sectorielles pas toujours conformes à leurs intérêts et à ceux de la durabilité des ressources marines. L'application effective des textes légaux et règles accordées, génère souvent des situations de conflits. Les agents de surveillance des AMP doivent garder à tout moment une attitude diplomate et patiente. Les contrôles nécessitent un examen précis de l'engin et il est préférable de dialoguer avec son propriétaire, de « demander l'autorisation » avant de commencer les contrôles. Ceux ci peuvent être soit programmés d'avance avec les pêcheurs ou réalisés de manière inopinée à terre ou en mer. Le contrôle d'un filet peut être interprété comme le contrôle d'un objet personnel.

Ce guide est destiné aux agents et responsables des AMP de la zone d'intervention du PRCM (Programme Régional de Conservation des zones cotières et Marines en Afrique de l'ouest), afin qu'ils disposent d'un outil de base et référence lors des contrôles ou arraisonnements et/ou lors de constats de délits ou manquements aux codes des pêches. Il permet de reconnaître précisément « l'engin » lors des routines et ainsi mieux appliquer la réglementation en vigueur dans l'AMP. Il définit les types d'engins de pêche artisanaux les plus utilisés dans la zone ouest africaine de la Mauritanie à la Sierra Léone et s'intéresse plus particulièrement à la reconnaissance des filets de pêche qui sont les engins les plus utilisés : filets maillants, sennes ou filets encerclants. Il précise comment contrôler un filet, avec quels outils, et donne quelques astuces qui permettent de gagner du temps pour la mesure des longueurs embarquées s'il y a lieu d'en faire état.

Ce guide permet à un agent de décrire et de dresser le plan d'un engin aux normes internationales (dites normes Iso : Organisation internationale de normalisation).

I. Les engins de pêche artisanale et leurs effets

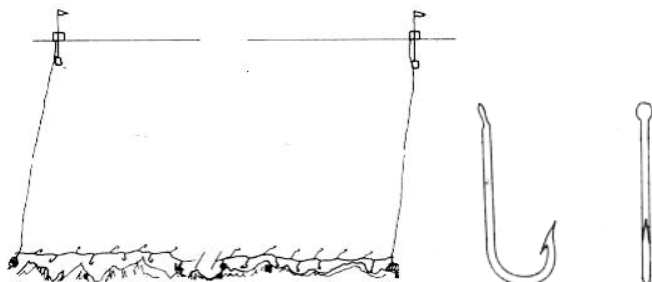
1. Palangres, palangrottes et turlottes

Les palangrottes, lignes et turlottes sont considérées comme des engins de pêche responsable et dont la sélectivité est relative aux tailles des hameçons utilisés. Elles garantissent la sécurité alimentaire de nombreuses populations. En revanche, les palangres peuvent avoir des impacts négatifs sur les milieux.

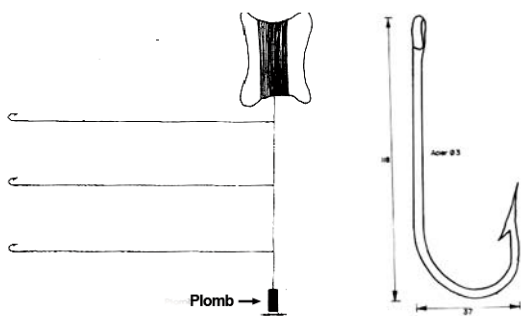
L'une des grandes problématiques des palangres est liée aux «*longline*» (palangres de plusieurs kilomètres disposées en surface par de grands navires). Celles-ci représentent un danger pour les oiseaux de mer, les tortues, et les sélagiens pélagiques (*raies* et *requins*).

Un autre impact de la pêche «*longline*» est d'engendrer une forte diminution des populations de grands poissons comme les thons et les espadons.

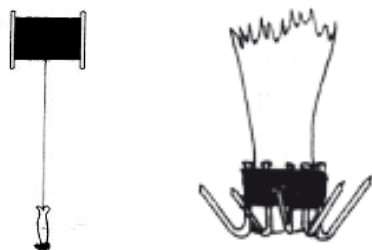
Les palangres de fond consistent à assembler plusieurs hameçons et avançons sur une ligne mère. Les palangres sont des engins dormants.



Les palangrottes sont des lignes à main avec plusieurs hameçons et avançons.



Les turlottes sont des lignes à main conçues pour cibler les céphalopodes : poulpes, seiches et calmars.



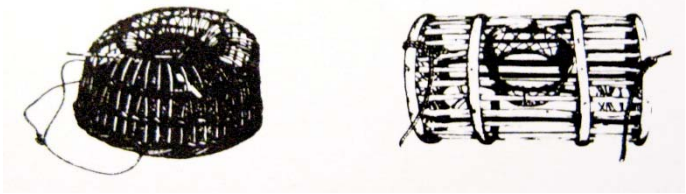
2.

Nasses, casiers et pots à poulpes

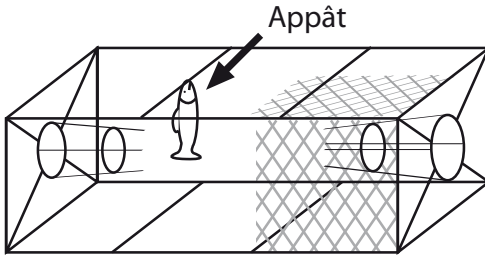
Les pots, casiers et nasses sont des engins sélectifs et avec peu de répercussions sur les écosystèmes et les habitats. Si leur emploi à l'échelle artisanale présente rarement de réels dangers, en revanche, leur utilisation à l'échelle industrielle et/ou par un effort de pêche surdimensionné est problématique en raison :

- 1) de la mortalité excessive des larves dans les pots à poulpes due au manque d'oxygénation.
- 2) de l'exploitation, avec des casiers, des crabes de grande profondeur qui sont des ressources fragiles à très faible taux de croissance.
- 3) des effets néfastes et déstabilisateurs des nasses pour l'exploitation de certains récifs rocheux et/ou coralliens, sur des écosystèmes fragiles, isolés et difficiles à reconstituer.
- 4) du ciblage de certaines espèces territoriales (qui défendent un espace vital ou territoire) qui se font ainsi capturer systématiquement, individu par individu, avec des casiers ou nasses.

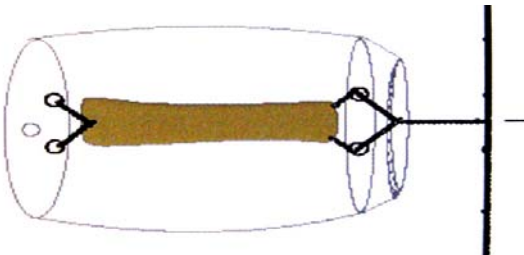
Les casiers ciblent principalement les crustacés tels que crabes, homards et langoustes. Un appât est disposé à l'intérieur et un système de goulot les empêche de ressortir. Les casiers sont très peu utilisés par les pêcheurs artisans en Afrique de l'ouest.



Les nasses suivant leurs types ciblent les céphalopodes et les poissons de roche. Un appât est disposé à l'intérieur et comme pour les casiers un système de goulot les empêche de ressortir. Les nasses sont très utilisées par les pêcheurs artisans dans la sous-région.



Les pots à poulpes sont des engins qui ne ciblent que le poulpe. Le principe est très simple, les pots sont disposés sur des fonds meubles et le poulpe y entre pour se protéger et se fait piéger lors du levage de l'engin.



3. Les filets et sennes

Les filets et sennes sont des engins souvent dits « sélectifs ». Ce n'est pas forcément le cas, selon leur utilisation, les stratégies de mise en pêche et les dimensions des maillages. Ce sont eux qui posent le plus de problèmes dans les AMP côtières, notamment les filets « maillants dormants » ciblant les sélaciens et les filets de toutes sortes conçus avec des nappes en mono filament ou multi mono filament. Selon les fonds où ils sont perdus (fonds durs et de roche) ces nappes de filets peuvent continuer à pêcher (*pêches fantômes*).

Selon l'endroit où ils sont disposés, certains types de sennes et de filets dérivants représentent des dangers pour les cétacés et les sélaciens.

Les filets et sennes sont abordés en détails dans ce guide car ils constituent la quasi majorité de l'effort de la pêche artisanale dans la sous-région. Ils représentent selon leur utilisation et stratégies de mise en œuvre, des risques et dangers incompatibles avec les objectifs des AMP. Pour exemple, les filets à raies et requins sont des engins conçus pour résister aux ébats de grands poissons cartilagineux. Leur mise en œuvre dans une zone de conservation représente un réel danger.

Ce chapitre détaille les engins de pêche artisanale constitués à partir de nappes de filets, qu'ils soient maillants, dormants, dérivants, bi mailles, trémails ainsi que des sennes qu'elles soient encerclantes ou maillantes.



3.1. Le principe des filets maillants

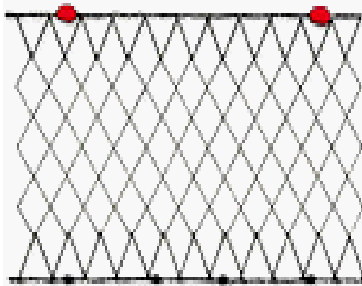
« Maillants » qui piègent le poisson dans une maille soit montée au carré, ouverte ou fermée définissant un rapport d'armement selon la section et les tailles des espèces ciblées.

Dans les filets maillants le poisson se piège généralement au niveau des ouïes, des protubérances des mâchoires ou parfois entre l'axe des nageoires de la dorsale à la caudale. Les requins maillent généralement par les fentes branchiales et certaines



raies par le dard. Un poisson trop grand entre en contact avec le filet mais peut repartir car il est trop gros pour se prendre dans les mailles, (il butte). La dimension de la maille, appelée « maillage » ou « le moule » sélectionne une gamme de tailles de poissons. Par contre certains montages (armements) consistent à inégaliser les ralingues de flotteurs ou de lest pour créer du flou et rendre le filet droit plus emmêlant selon le comportement de l'espèce ciblée.

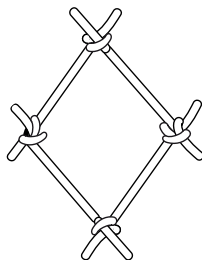
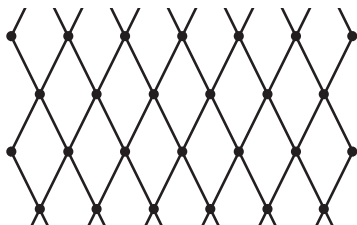
Les filets maillants sont constitués d'une ou plusieurs nappes rectangulaires de filet qui sont ralinguées à une corde de flotteurs et une autre de (Lest) plombs. Le principe de base est de déployer les mailles au carré (+/- étirées = rapport d'armement). Selon l'optimisation des nappes à l'achat, elles sont taillées et raboutées les unes aux autres verticalement ou horizontalement. Les filets maillants sont déployés verticalement dans l'eau.



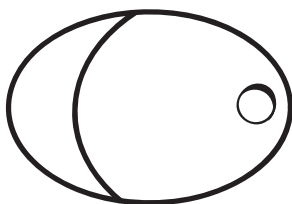
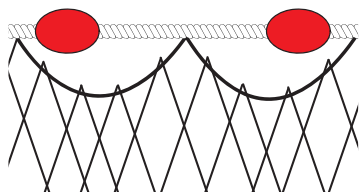
Des flotteurs sont fixés dans la partie supérieure (Ralingue haute) et du lest dans leur partie inférieure, ce qui maintient les filets à la verticale. Il existe plusieurs types de filets et sennes maillantes.

3.2. Éléments constituant les filets et les sennes

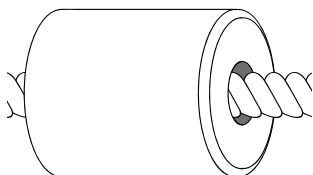
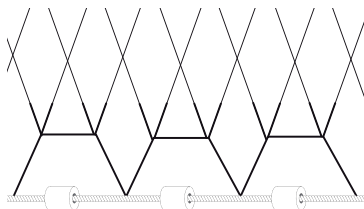
La nappe ou alèze est généralement fabriquée en fil de nylon toronné (3 fils). Les nappes de filets mono et multimonom filament sont fabriquées en fil de pêche plastique. Elles sont interdites dans plusieurs pays de la sous-région.



La corde de flotteurs, ou ralingue supérieure, est le plus souvent en polypropylène. Une fois la ralingue passée dans les trous des flotteurs, ils sont maintenus à intervalles réguliers par le montage ou un amarrage.



La corde de plombs, ou ralingue inférieure, est généralement en polypropylène. Les plombs sont frappés à intervalles réguliers ou par amarrages. Il existe des cordes plombées ou l'âme est constituée d'un chapelet de plombs. Le poids est défini selon la surface de l'engin et des conditions : courant, houle, profondeur...

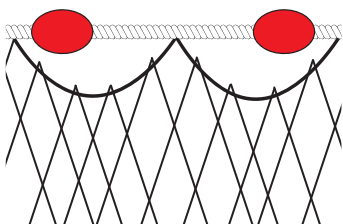


3.3. Principales méthodes d'armement des filets maillants et des sennes

L'armement des filets consiste à lier la ralingue haute et la ralingue basse avec chaque extrémité verticale de la nappe pour monter le filet. Il existe différents systèmes d'armement :

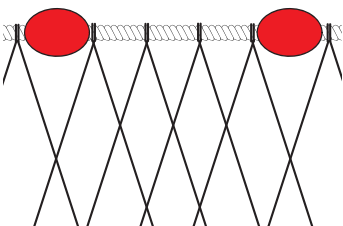
1. L'armement sur compas (ou gamgbrions).

Il consiste à prendre un certain nombre de mailles pour amarrer la nappe aux ralingues. La longueur des amarrages et le nombre de mailles prises déterminent le rapport d'armement du filet.



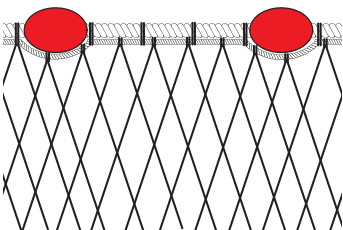
2. L'armement « maille à maille ».

Utilisé uniquement sur le montage du filet à épaule. Chaque maille franche de la nappe est amarrée au filet par demi maille. La longueur des amarrages par mailles détermine le rapport d'armement du filet.



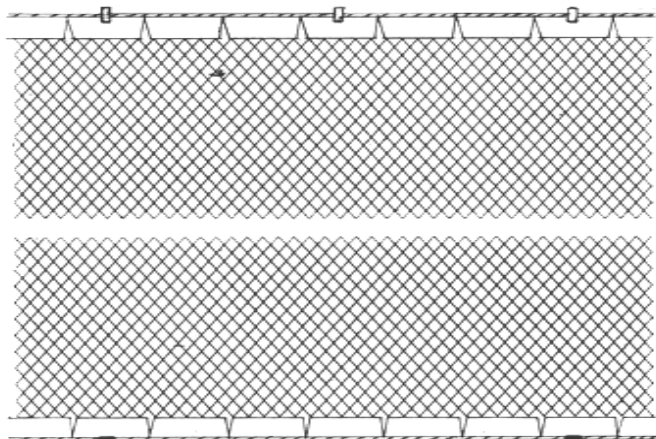
3. L'armement sur ralingues.

Chaque maille franche de la nappe est amarrée sur une ralingue franche qui est ensuite ramarrée sur l'une des ralingues du filet (haute ou basse). Ce système est peu utilisé par les pêcheurs d'Afrique de l'ouest.

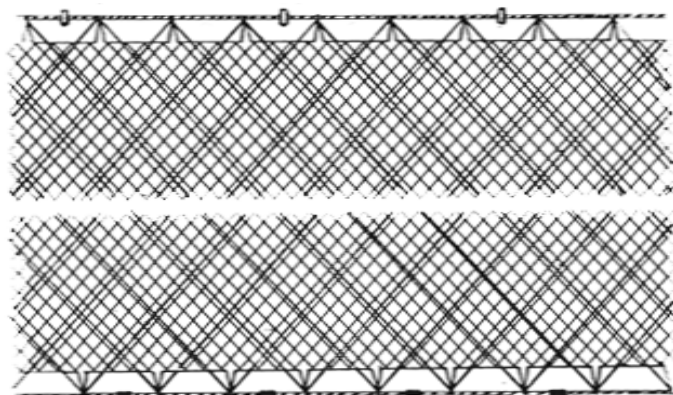


3.4. Les filets droits et trémails

Les filets droits sont constitués d'une seule nappe. C'est le type de filet le plus utilisé dans la sous-région.



Les filets bimails ou trémails sont constitués de plusieurs nappes juxtaposées et montées sur les mêmes ralingues. Les deux nappes extérieures sont de grand maillage tandis que la nappe centrale est d'un maillage plus petit, ciblant l'espèce et sa taille. Cet engin est très peu utilisé dans la sous-région.



3.5. Les filets de fond « maillants et dormants »

« Dormants » signifie qu'ils sont immergés pendant une durée déterminée qui n'excède généralement pas 24 heures, sauf pour certains engins tels que les filets à raies et requins.

Les filets sont déployés longitudinalement sur le fond, retenus par deux ancrs à chaque extrémité. Les pêcheurs les déploient selon les comportements du poisson généralement sur des passages. Les filets maillants dormants restent en pêche par fréquences qui peuvent correspondre à un flux de marées « flot ou jusant » d'une journée à quelques jours avant d'être levés selon la fragilité des captures.

La surface, la résistance aux maillages et la chute des filets maillants dormants sont corrélées à la force des courants. C'est pourquoi certains ne peuvent être laissés en pêche durant les vives eaux.

Schéma de mise en œuvre de l'engin :

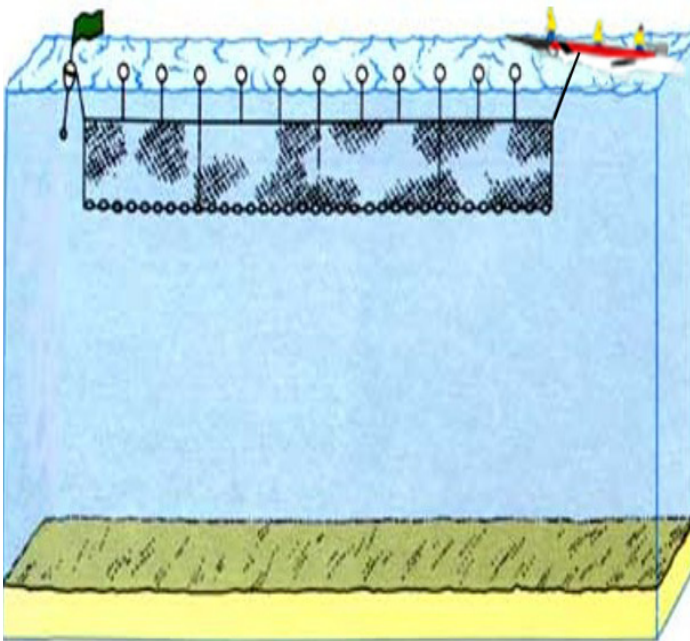


3.6. Les filets maillants, dormants et dérivants

Il existe aussi une autre technique appelée filet « maillant, dormant dérivant » Le « Yolal » par exemple.

Ce type de pêche se pratique en « dérivant » ce qui consiste à déployer le filet en pleine mer ou en travers d'un chenal et du courant, de l'amarrer à l'embarcation et de dériver avec le filet durant le flot ou le jusant d'une marée. Les longueurs déployées peuvent aller jusqu'à 500 m. C'est le cas du Yolal qui cible principalement le barracuda qui maille dans le filet par les prolongements des mâchoires et non par les ouïes comme sur d'autres filets maillants.

Schéma de mise en œuvre de l'engin



3.7. Les sennes ou filets encerclants

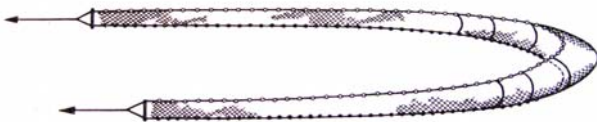
Les sennes sont des engins qui ne restent pas dans l'eau. Leur stratégie consiste en trois principales opérations :

- a) Le repérage du banc de poissons et/ou le moment favorable de la marée (pour les sennes tirées « à terre »).
- b) Le déploiement de la senne « encerclement du banc de poisson visualisé ou présumé ».
- c) L'opération de « virage » qui consiste à rapporter les prises en diminuant le filet.

Il existe deux principaux types de sennes :

- Les sennes droites montées similairement sur toutes leur longueur qui sont les plus communes.
- Les sennes à réduction ou les maillages sont diminutifs. Elles peuvent être munies d'une poche qui concentrera les captures à la fin de l'opération de pêche.

La plupart des sennes utilisées dans la sous région sont maillantes de part le rapport d'armement du montage sur les ralingues et les nappes utilisées. Les sennes montées avec des nappes en mono filament et fils en nylon (fins-210/20+) sont pratiquement toute maillantes.



3.8. Les sennes de plage

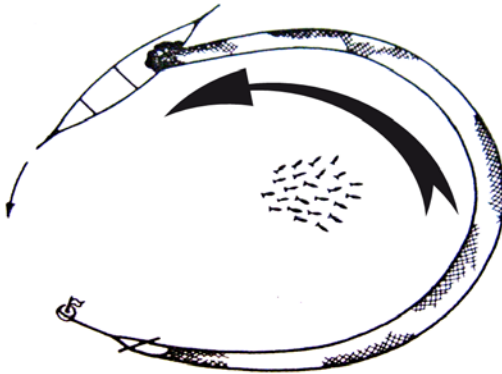
Mise en œuvre de l'engin : Elle consiste à piéger le poisson par encerclement et à diminuer le filet jusqu'à former une poche. Cette technique de pêche se pratique très souvent à partir des chenaux proches des massifs de mangrove et au moment de la renverse de courant du flot vers le jusant. C'est juste au moment où le poisson sort pour rejoindre les chenaux. Cette technique peut également se pratiquer sur les plages.



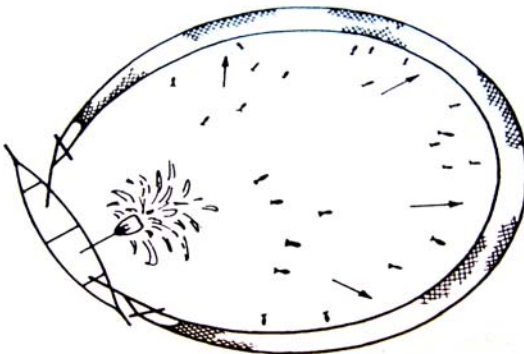
3.9. Les sennes tournantes

Le principe des sennes tournantes consiste à encercler un banc de poissons directement repéré en mer. L'opération de pêche consiste à :

- Larguer une bouée amarrée au filet.
- Encercler le banc en décrivant une manœuvre tournante pour aller reprendre la bouée.



- Fermer le fond du filet en virant au plus vite la ralingue basse de la senne.
- Réduire le filet en l'embarquant par la ralingue haute et la nappe.
- Former une « poche » et embarquer les captures.



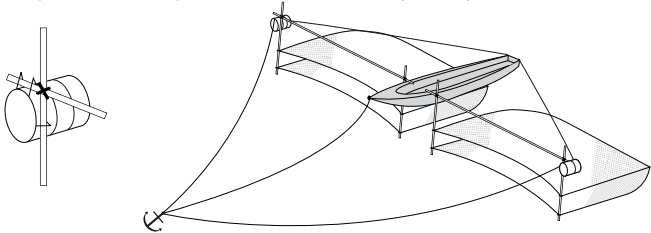
4.

Engins utilisés pour la pêche crevettière dans la sous-région

Il existe d'autres types d'engins de pêche confectionnés à partir de nappes de filets, chaluts à crevettes et certains engins traditionnels et responsables de la sous-région comme le filet à épaule et l'épervier.

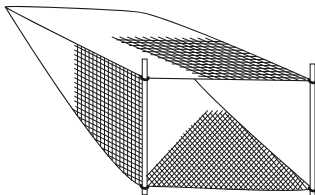
Les chaluts filtrants à l'étalage à crevettes :

C'est un engin qui est conçu pour cibler principalement les crevettes. Le principe consiste à développer un piège retenu par des ancrs et une pirogue, en travers du courant sur pratiquement toute la colonne d'eau. Les crevettes se déplacent dans le sens du courant et se font ainsi capturer dans le piège qui lui est fixe. Il est utilisé sur les fleuves Siné Saloum, Gambi, Casamance, Cacheu et Mansoa (Farim)...



Les chaluts à main :

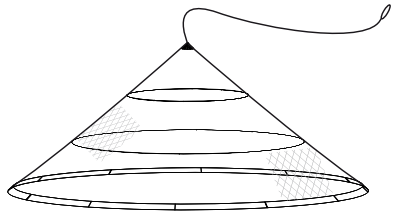
C'est un engin tracté à la force des bras par au moins deux hommes. Il peut être mis en pêche sur un estran ou « grève » en position fixe. Cet engin est conçu pour cibler principalement les crevettes. Il est utilisé sur les mêmes fleuves de la sous-région que les chaluts filtrants. Le principe consiste à tracter le piège à contre du courant. Les crevettes qui se déplacent dans le sens du courant se font ainsi piéger dans le chalut.



4.1. Deux engins traditionnels de pêche responsable

L'épervier, appelé « Rede de mão » de la Casamance à la Guinée Bissau et le filet à épaule « Chebkit Elatig » utilisé en Mauritanie, sont deux des engins de pêche traditionnels qui font partie du patrimoine culturel de la sous-région. Ces engins étaient à l'origine fabriqués à partir de fils issus de fibres végétales produits sur place. Les matériaux (fils) ayant évolués, ils sont devenus des filets « maillants ». L'épervier et le filet à épaule ne sont pas « dormants ».

Ce sont des engins de pêche responsables aux dimensions limitées à l'utilisation individuelle. Leur mise en œuvre nécessite l'apprentissage de techniques particulières et la maîtrise de savoir-faire manuels.



De ce fait, ils n'ont pas à être réglementés. Ils sont, par définition, garants de la sécurité et de l'auto suffisance alimentaire pour un grand nombre de populations côtières de la sous-région.



Photo : Trotignon. 1991

II. Définition des points de mesures pour le contrôle des filets et sennes

Ce chapitre définit et explique en détail les principaux points de contrôle et relevés à effectuer sur les filets maillants de tous types et des sennes sur la base de deux plans Iso (normes internationales de contrôle) selon les codes de la FAO.

A partir de ces relevés un agent de contrôle peut dresser le plan Iso de l'engin et l'identifier selon les catalogues des engins de pêche artisanale disponibles dans chaque pays, et ainsi certifier la conformité de sa conception, d'appellation et de son utilisation selon les lois, codes des pêches, et réglementations en vigueur dans les AMP concernées.

Pour mettre en place une réglementation qui autorise certains engins de pêche dans une AMP, les responsables doivent commencer par identifier les engins utilisés en collaboration avec les pêcheurs en définissant toutes les caractéristiques et les fourchettes (acceptables).

Les principaux relevés décrits dans ce chapitre permettent d'établir le rapport d'armement qui est « le signe particulier » de l'identité du filet.

Certains relevés tels que la flottabilité et le lestage peuvent être considérés comme secondaires mis à part s'il existe des similitudes et conflits pour une réglementation précise visant à clarifier l'identité de l'engin et une certaine limitation de son utilisation.

Les plans (Iso) de certains engins, tels que les **chaluts filtrants à l'étagage à crevettes, les éperviers et filets à épaupe** ne sont pas développés dans ce document.

5.1. Lecture d'un plan (Iso) de filet ou sennes droites

59 flotteurs SHE (1/1.96 m)
 Nombre et type de flotteurs

116 m PP ou PE 14 mm

Longueur, matière et diamètre de la ralingue de flotteurs

$E = 0,6$

Rapport d'armement

Longueur : 913 m

830 mailles

Nombre de mailles sur la longueur du filet

50 mailles

Chute du filet (NB)

110. mm (CM) 220mm (ME) / fil 210/78 (Nylon)

Maillages de côté ou étré / Référence ou Ø du fil et matière

Chute : 5,50 m

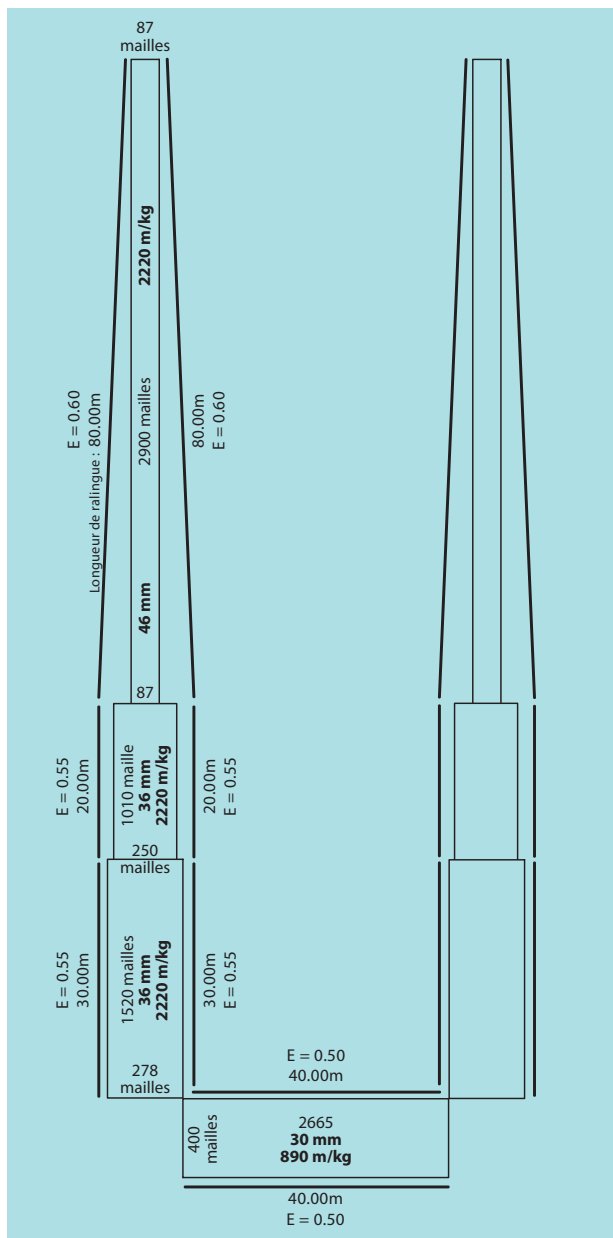
700 g / 1.00 m

Poids de plombs au mètre

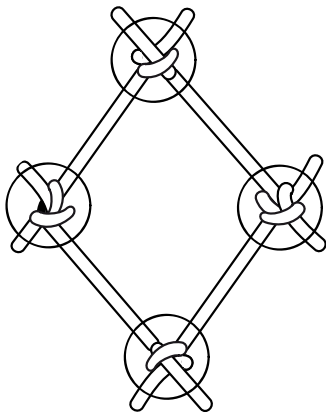
116 m PP ou PE 14 à 16mm

Longueur, matière et diamètre de la ralingue de plombs

5.2. Lecture d'un plan iso d'une senne avec réductions (différents maillages)



5.3. La maille d'un filet est constituée de quatre côtés délimités par quatre nœuds



Les nœuds qui délimitent les mailles sont :

1) Généralement des nœuds d'écoute.



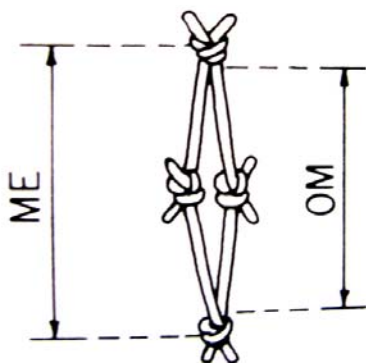
2) Des nœuds plats lorsque les fils de base sont tressés.



5.4. Normes (Iso) de mesure des maillages

Il existe plusieurs méthodes de mesure des maillages dont deux principales :

Mesure de la maille étirée

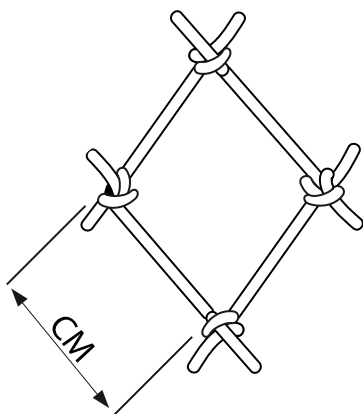


ME : La maille étirée

OM : Ouverture de maille.

Généralement, ces mesures sont indiquées en millimètres.

Mesure de la maille de côté



CM : Côté de maille.

La mesure de la maille de côté est généralement indiquée en millimètres et correspond à la moitié de la longueur de la maille étirée.

5.5. Relevés nécessaires pour l'établissement du plan aux normes (Iso)

Le maillage, qui doit être mesuré par le CM (Côté de Maille) et la ME (maille étirée en mm), pour les filets maillants, sennes et nasses selon la réglementation existante.

Le Diamètre (\emptyset) ou référence du fil de la nappe.

Les longueurs, matières et \emptyset des ralingues hautes, et la répartition des flotteurs par nombre de compas ou leurs intervalles par mètre.

Les longueurs, matières et \emptyset des ralingues basses, le poids des plombs et leur répartition par nombre de compas ou leurs intervalles par mètre.

Les types de flotteurs et de plombs, s'il existe des références locales, sinon relever les \emptyset intérieurs extérieurs.

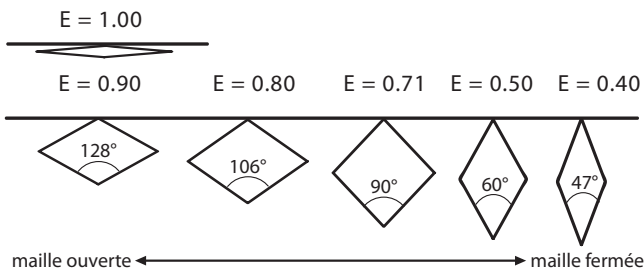
La chute des filets, en nombre de mailles, comptées verticalement de nœuds à nœuds d'une ralingue à l'autre elle permet de définir la hauteur du filet « en pêche » à partir de la maille au carré.

La dimension des compas ou autre type d'armement du filet sur ses ralingues en mm et le nombre de mailles par compas Il est important de relever cette dimension sur les deux ralingues.

5.6. Le rapport d'armement des filets et sennes

Rapport d'armement (E) = $\frac{\text{Longueur d'une des ralingues}}{\text{CM X 2 X Nb de mailles montées}}$

Exemples de rapport d'armement (horizontal) courants :



5.7. Astuces pour mesurer les longueurs des filets

Parmi les outils de régulation d'une pêcherie aux filets, l'un consiste à limiter les longueurs de filets utilisées sur chaque embarcation.

Pour les filets embarqués ou à terre :

- 1) Déterminer la longueur moyenne d'un compas (longueur des amarrages sur les ralingues)
- 2) Compter le nombre de compas du filet sur une ralingue ou sur les deux pour comparer le rapport d'armement. L'opération peut s'exécuter en retournant seulement une ralingue du filet qui fera un demi-tour et qui sera facile à repositionner après le contrôle.
- 3) Multiplier le nombre de compas par leur dimension moyenne.

Pour les filets mouillés en mer :

Marquer un MOB (« Man Over Board » - Homme à la Mer) au GPS lors du passage la première bouée, un deuxième au passage de la seconde bouée. A l'aide du GPS, calculer la distance entre les deux points des bouées. Cette mesure est estimative.

Quelques outils de mesure :

Le Pied à Coulisse permet par sa partie supérieure de bien mesurer les maillages étirés ou de côté. (Précision 10^{ème} de mm).



Le mètre ruban permet aussi de mesurer les maillages étirés ou de côté ainsi que les dimensions des compas. (Précision mm).



Un simple réglet permet aussi de mesurer les maillages étirés ou de côté ainsi que les dimensions des compas. (Précision mm).



Le décamètre permet de mesurer les longueurs de filets étalés à terre. (Précision mm).



III. Fiche de relevé (exemple)

Lieu et Date : 02.03.2007 à Z'Bara (PNBA Mauritanie)		Nom, fonction et service du contrôleur : Ahmedou Ould Louly agent PNBA à Arkeis	
Nom du propriétaire des engins : Sidi Ould Abdalaye		Immatriculation de l'embarcation : BA 003 RG	
Type d'engin de pêche : Filet à courbines		Appellation locale : Filet courbine	
Maillage étre	Maillage de côté	Matériaux / nappe	Diamètre ou référence du fil
240 mm	120 mm	Nylon	210/78
Chute verticale du filet			
Type d'armement : Compas, maille à maille, sur ralingues			
50 mailles (50 mailles X 120 mm = 6 mètres)			
Type d'armement : Compas (2 mailles par compas haut et bas)			
Ø et matière de la ralingue haute :			
Ø et matière de la ralingue basse			
PP (Polypropylène) Ø 14 mm			
PP (Polypropylène) Ø 16 mm			
Flottabilité et lestage			
Dimension des compas ou autre montages		Type, volume, Ø central	
Ralingue haute		Des flotteurs de la	
Ralingue basse		Ralingue haute	
32 cm pour 2 mailles		Type poids des plombs de	
Types de lest, poids		Ralingue basse	
approximatif des plombs			
Ratio Nombre de plomb / X			
mètres			
1 flotteur pour 6 compas		Flotteurs SHE 1/2 litre / Ø 80 mm	
Plomb de 80 gr/unité			
Nb de compas compté X		Nombre d'engins par	
par dimension de compas		embarcation	
Mesure des longueurs			
des ralingues hautes et basses			
Ralingue		80 mètres	
haute ou basse : 80 m			
Ralingue haute ou basse :			
250 compas de 32 cm = 80 m		6 engins de 80 m	
		Soit 480 m de filets	
		embarqués	

Définition de la pêche responsable

Il est très important que les agents et responsables des AMP adoptent une approche et attitude promotrice de la pêche responsable dans leur dialogue et négociations avec les utilisateurs de leurs AMP.

Cette définition est une adaptation élaborée à partir des principaux objectifs de la « Charte de Pêche responsable de la FAO ».

- Pêcher (prélever) une quantité qui ne peut mettre en risque le renouvellement des stocks halieutiques qu'ils soient pélagiques, démersaux, côtiers ou hauturiers.
- Promouvoir, dans sa mise en œuvre une gestion durable des ressources exploitables et une répartition équilibrée entre les pêcheurs « exploitants ».
- Prendre en compte les valeurs culturelles et traditions afférentes à la gestion des pêches et des espèces existantes du territoire et terroir maritime concerné.
- Mettre en œuvre des techniques de pêche sélectives, non polluantes ou pouvant avoir des effets et conséquences néfastes sur les écosystèmes et habitats.
- Respecter la sélectivité, l'occupation et le rôle de chaque espèce afin d'éviter de créer et/ou provoquer des déséquilibres dans son écosystème marin spécifique.
- Respecter les cycles de fraies et de ponte des espèces exploitées, marquer des arrêts biologiques.
- Participer avec les scientifiques à la recherche pour l'amélioration de la connaissance des écosystèmes exploités et promouvoir la mise en place d'une gestion concertée.

IV. Lexique

Ø : Diamètre

Ancre ou grappin : assurent le mouillage et la tenue de l'engin sur un site déterminé.

Avançon : lien de la ligne mère à l'hameçon. Son diamètre est exprimé en mm.

Bouée pavillon : signalisation de l'engin en surface, souvent composée d'un flotteur garni d'un mât portant un pavillon en tissu dont il existe un code couleurs, Noir pour un secteur Nord de 180° Rouge pour un secteur Sud de 180°.

Chute : nombre de mailles verticales du filet ou d'une senne. Le calcul de la hauteur (Nb de mailles X CM).

CM : côté de maille, elle se mesure du milieu des nœuds sur le côté du carré de la maille et s'exprime en mm.

Contre bouée : bouée fixée en avant de la bouée pavillon qui à pour effet d'atténuer la force du courant sur la bouée pavillon.

E : rapport d'armement : signe particulier de l'identité du filet.

$$E = \frac{\text{Longueur de la ralingue haute ou basse}}{\text{CM X 2 X Nombre de mailles montées sur la ralingue}}$$

Emerillon ou (pater noster) : pièce en acier inoxydable constituée de deux œillets tournants qui permet de dépasser les tours provoqués par une capture par le courant ou la houle. C'est le point d'amarrage de la ligne mère à l'avançon. Sa mesure s'exprime en mm, elle correspond au diamètre des œillets.

Filière : assemblage de plusieurs engins dormants mis bout à bout, sur deux mêmes mouillages.

Grément : ensemble des éléments qui maintiennent et assurent la tenue des engins de pêche «dormants» tels les filets, palangres, casiers, nasses, pots à poulpes sur le fond et qui permettent de lever l'engin de pêche.

Hameçon : crochet muni d'un ardillon sur lequel on dispose l'appât. Il est monté à l'extrémité de l'avançon. Sa mesure s'exprime selon une numérotation propre à chaque fabriquant (Mustad...).

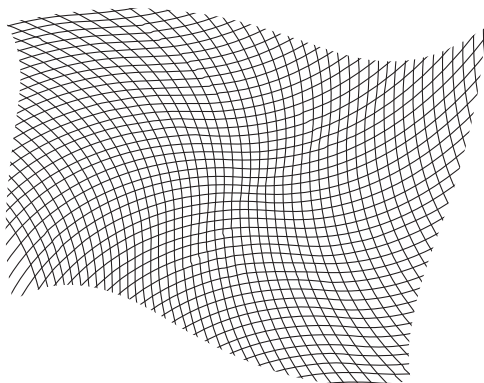
Ligne mère : ligne principale des palangrottes et palangres. Son diamètre est exprimé en mm.

ME : maille étirée, elle se mesure du milieu des nœuds, sur la diagonale de la maille étirée et s'exprime en mm.

OM : ouverture de maille, elle se mesure de l'intérieur des nœuds, sur la diagonale de la maille étirée et s'exprime en mm.

Orin : liaison du point d'ancrage à la bouée de surface.

Pantoire : liaison du point d'ancrage à l'engin de pêche.



6. Contacts utiles

- Responsables de l'AMP.
- Direction des Parcs nationaux.
- Services nationaux de contrôle des pêches.
- Organisme NATIONAL de recherches halieutiques.
- Forces de l'ordre, police, gendarmerie.
- Urgences médicales et pompiers.
- Organisations de conservation de la nature.
- PRCM (Programme Régional de conservation de la zone côtière et Marine de l'Afrique de L'Ouest).
- RAMPPO (Réseau des Aires Marines Protégées de l'Afrique de l'Ouest).

Crédits photos :

Hellio & Van Ingen
www.hellio-vaningen.fr

En haut!
M. Broquère - S. Nancy

François Nimal
www.francois-nimal.com

Louis le Douquet

Sources bibliographiques et Illustrations :

- Seck, A. 1980. Catalogue des engins de pêche artisanale du Sénégal.
COPACE/PACE, Service technologie des pêches,
Division des Industries de la pêche, FAO, Rome, 111 p.
- Prado, J. et Dremière, P.-Y. 1988. Guide Pratique du Marin Pêcheur. FAO .
Techn. & Documentation - Lavoisier. Paris. 179 p.
- Cheikh Baye O/ Isselmou, P. Labrosse, Mohamed El Moustapha O/Bouzouma
2008, Catalogue des engins de pêche artisanale en Mauritanie
- FAO Service de la technologie des pêches. 1999. Opérations de pêche.
FAO Directives techniques pour une pêche responsable,
N° 1 Rome, FAO. 100 p.
- FAO. 1996. Precautionary approach to capture fisheries
and species introductions. Lysekil, Sweden, 6 - 13 june 1995.
FAO Technical guidelines for responsible fisheries, N° 2 Rome. 54 p

Conception :

Olivier Plisson - 308 Production

Edition : 4ème trimestre 2009
Imprimé en Afrique de l'ouest
ISBN : 978-2-918 445-01-2

Ce guide permettra aux agents des AMP d'améliorer leurs connaissances techniques des engins de pêche et d'effectuer les contrôles afin de vérifier si les règles d'exploitation sont pleinement respectées.

Le secteur de la pêche en Afrique de l'Ouest est d'une importance cruciale, autant pour les économies des pays de la sous-région que pour la sécurité alimentaire des populations. Les Aires Marine Protégées (AMP) ont été créées avec des objectifs de conservation de la biodiversité et pour la régénération des ressources halieutiques. Elles assurent le renouvellement des stocks et la conservation des habitats qui leurs sont associés. Cependant, cette approche implique un fort engagement des populations résidentes des AMP et la mise en place consensuelle de règles d'exploitation et de gestion des ressources.

C'est dans ce contexte que le PNBA avec l'appui de la FIBA a mis en place des règles concertées avec les populations résidentes pour réguler l'accès à la ressource dont, entre autres, la caractérisation et la limitation des moyens d'exploitation que sont les engins de pêche.

Louis le Douguet



FIBA



rampao

Forum International des Aires Marines Protégées et Aires de Gestion



PRGM

Programme Régional de Gestion des Ressources Halieutiques de l'Afrique de l'Ouest